

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 février 2026

### **La CSNERT met fin à son partenariat avec la société Waynium**

Réuni en Conseil d'administration le 5 février 2026, la Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme (CSNERT) a décidé, par consensus des membres présents, de mettre fin à son partenariat avec la société Waynium.

Cette décision intervient après plusieurs démarches, échanges et tentatives de clarification engagés ces derniers mois, dans un esprit de dialogue et de recherche de solutions équilibrées. Malgré ces démarches, le Conseil d'administration a constaté que plusieurs divergences substantielles persistaient.

---

#### **Protection et confidentialité des données**

Des interrogations demeurent concernant les conditions de collecte, d'exploitation et de sécurisation des données professionnelles issues de l'activité des entreprises adhérentes.

La CSNERT considère que la maîtrise des données constitue un enjeu stratégique majeur pour la profession.

---

#### **Évolution du modèle économique et commercial**

Des évolutions récentes du modèle et des conditions d'utilisation des outils ont été constatées, sans que les équilibres initiaux du partenariat ne puissent être pleinement préservés.

Ces évolutions ont également généré des impacts concrets sur l'organisation et les coûts de fonctionnement de nombreuses entreprises.

---

#### **Usage des outils et impacts opérationnels**

Plusieurs entreprises ont fait part de difficultés liées à la transition des outils, à la gestion de leurs sous-traitants et à la continuité de leurs opérations.

Ces éléments ont contribué à fragiliser la relation partenariale.

---

#### **Enjeux de structuration du marché et d'indépendance économique**

La CSNERT observe, comme dans de nombreux secteurs économiques, une tendance croissante à la concentration des flux, des usages et des données au sein de solutions numériques centralisées.

Lorsqu'elles ne sont pas encadrées, ces dynamiques peuvent conduire à une dépendance progressive des entreprises vis-à-vis d'un nombre restreint d'acteurs, avec des effets potentiels sur la concurrence, les conditions économiques et l'autonomie des exploitants.

La Chambre considère qu'il est de sa responsabilité d'anticiper ces évolutions et de veiller à ce que les outils utilisés par la profession restent durablement au service des entreprises.

---

## **Positionnement concurrentiel et cadre de référence**

La CSNERT réaffirme son attachement au label « VTC Limousine », seul référentiel reconnu par l'Etat, ainsi qu'à un environnement concurrentiel transparent, respectueux des équilibres du secteur.

---

## **Une décision responsable et collective**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'administration a estimé que les conditions d'un partenariat équilibré, transparent et durable n'étaient plus réunies.

Cette décision ne remet pas en cause la qualité des solutions développées par Waynium, ni les relations individuelles que certaines entreprises peuvent entretenir avec cette société à titre privé.

Elle s'inscrit exclusivement dans le cadre du rôle syndical de la CSNERT, qui consiste à défendre les intérêts collectifs de la profession.

---

## **Engagements de la CSNERT**

La CSNERT poursuivra son action en faveur :

- de la protection des données,
- de l'indépendance économique des entreprises,
- du respect du cadre réglementaire,
- et du développement de partenariats responsables et durables.

La Chambre continuera à dialoguer avec l'ensemble des acteurs du secteur dans un esprit de responsabilité et de construction.

---

## **À propos de la CSNERT**

Fondée en 1945, la Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme représente les entreprises françaises du transport avec chauffeur et œuvre pour la structuration, la reconnaissance et la pérennité de la profession.

---

### **Contact presse :**

CSNERT

[contact@csnert.fr](mailto:contact@csnert.fr)